



Rendez-vous avec Laurent CRUSSON, Directeur adjoint du cabinet du Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - lundi 05 juin 2023

Direction : L. Crusson, P. Moya, G. Marin, B. Dély

Organisations syndicales : P. Roumagnac, J-F. Gaboret, S. Collet (SI.EN UNSA);

C. Champendal, M. Musset, P. Janvier (SNIA-IPR UNSA),

Cette réunion, sollicitée par le SI.EN et le SNIA-IPR UNSA, fait suite à la réunion du second GT de l'agenda social le 17 avril, au vu de ses conditions insatisfaisantes, en vue de demander à nouveau une véritable méthode pour un travail « sérieux et rigoureux » : un calendrier global, la transmission de documents de travail en amont et une vraie négociation raisonnée pour un dialogue de qualité. Il s'agit d'alerter encore sur la situation des corps d'inspection et d'évoquer des axes de progrès.

1 Missions

Sur la forme, il s'agit de préciser la méthode de travail sur les missions et l'organisation des corps d'inspection en académie. Il s'agit d'éviter le fait accompli de la précédente réunion du 17/04 et de l'annonce le 31/05 à l'IH2EF, de discuter vraiment nos propositions. Tenir des audiences séparées, recteurs et DASEN d'un côté, inspecteurs de l'autre, sans croiser les avis, partager les nécessités, suggère des exigences imposées a priori dont nous n'avons pas la teneur ni les arguments.

Sur le fond, seront abordés lors de deux prochaines réunions les 22/06 et 05/07, la question des missions et leur circulaire d'une part, dont nous attendons un projet plus abouti en amont. A partir de septembre, nous espérons un véritable dialogue à propos de l'organisation des corps d'inspection en académie d'autre part, de même pour la question statutaire.

Des constats sont partagés entre collègues d'inspecteurs, dans l'objectif d'amélioration du service auprès des élèves, et donc des professeurs. Corps de conseil (Recteur, DASEN, CE, professeurs), de pilotage (enseignements, formations, examens, etc.) et d'expertise (IG, services, etc.), la proposition d'un service des corps d'inspection faite par la DE, à partir de rapports, comptable pour ce qui concerne celui de la Cour des comptes ou en simple analogie de la nouvelle organisation de l'IGESR pour le rapport "Flash", sans analyse suffisante, sans preuve de nécessité, ni d'amélioration, relève d'une méconnaissance de l'apport des inspecteurs en académie et au système éducatif.

Induisant un déclassement professionnel de n-1 à n-3 du recteur, dans un contexte accru de faible attractivité, inadapté à la réalité de notre métier, un service des corps d'inspection constitue une ligne rouge déjà tracée lors du précédent agenda social, sans nouvel argument.

Induisant un risque de dysfonctionnements à venir dans le cadre du respect de 1607 heures non dérogatoires, ce service serait en difficulté immédiate, les missions ne seraient plus recouvertes comme actuellement, résultat de l'engagement des inspecteurs.

L'idée que l'évaluation des inspecteurs, trop lourde pour les recteurs, parce qu'elle devrait être annuelle en lien avec le CIA, quand le CIA n'est pas garanti d'une année sur l'autre, n'est pas recevable. De plus, il n'est nul besoin de créer un service pour évaluer des personnels, encore moins de nouvelles fonctions administratives de chef de service pour rendre compte au recteur, ce que nous faisons déjà dans nos rapports d'activité annuels ou nos entretiens.



Notre analyse :

- a. Un/des doyen/s ou co-doyens avec les moyens nécessaires pour animer des réflexions prospectives, autorise une **collégialité horizontale agile avec partage de valeur intellectuelle**, l'inter-collégialité des premier et second degrés peut être développée, un bureau des doyens IA-IPR et IEN, des référents des collèges d'inspecteurs en lien avec les DASEN, constituent une organisation cohérente.
- b. Instaurer un chef de service irait à l'encontre d'une organisation moderne (d'autant plus nécessaire pour les grosses académies) qui tend à réduire le *middle management* et traiter en direct avec les opérateurs pour une meilleure productivité. Cette organisation est en opposition totale avec le modèle pyramidal d'un chef de service de l'inspection. **La collégialité que nous appliquons actuellement est efficiente, seulement la charge de travail est trop lourde.**
- c. L'entreprise se réinvente sans cesse pour gagner en compétitivité. Nous voulons une **organisation apprenante et efficiente**, or ré-instaurer un service avec un chef de service alourdirait l'organisation, centraliserait la décision, serait une régression.
- d. En réduisant la ligne hiérarchique à son minimum, le collège des inspecteurs IA-IPR et IEN second degré donne à chaque inspecteur:
 - Une liberté d'action,
 - Des moyens pour organiser son travail dans le respect d'un cadre d'action préalable,
 - Un **pouvoir créatif qui entraîne une responsabilité accrue** (posée dans une lettre de mission). Cela permet l'initiative personnelle : chaque inspecteur s'exprime et agit plus librement. Il sort du carcan vertical qui l'oblige à s'aligner sur une ligne descendante. La fluidité dans le travail installée permet à chaque inspecteur de se concentrer efficacement sur ses objectifs. Si le ministère veut que les inspecteurs aient des appétences à la responsabilité alors il faut laisser le fonctionnement collégial, sans instaurer un échelon hiérarchique intermédiaire.
- e. **L'évaluation par le recteur, supérieur hiérarchique direct**, au terme de 3 à 4 années sur un ensemble de missions, calqué sur le calendrier de réévaluation du RIFSEEP (IFSE et CIA), sur la base des LDM et des RA annuels adressés au recteur ;
- f. Dans les grandes académies : insister davantage sur **des auto-évaluations des lettres de mission, par exemple en conclusion du rapport d'activité annuel** ;
- g. La **présence systématique des doyens IA-IPR et IEN**, conseillers, au nom des collèges d'inspecteurs, **dans les CoDir académiques contribuera au pilotage académique** (depuis 2012, la gouvernance académique positionne le SG en conseil et expertise)
- h. Un retour des **programmes de travail académiques (PTA)** permettra aux recteurs de fixer des lignes, des champs, des contenus, des priorités annuelles (depuis 2015, les PTA ont disparu au profit d'une politique de l'immédiateté qui contribue à déconnecter le pilotage du pédagogique) ;
- i. **Le lien fonctionnel avec les services** est essentiel au fonctionnement. Il s'agit de reconnaître nos apports, notre expertise et surtout notre expérience sur la technicité des dossiers (DEC, DEP etc.), garants de la continuité des procédures et des fonctionnements efficaces ;
- j. Des **marges de manœuvre, d'auto-saisine** sont nécessaires pour anticiper les évolutions possibles ou les nécessités d'actualité (devoirs faits, AP, Heure de 6è, etc.). L'expertise d'action va de pair avec l'anticipation ;
- k. **La nouvelle circulaire des missions doit permettre de prioriser tâches et les missions**, un calibrage fin, quantitatif et qualitatif, est nécessaire. Nous avons proposé d'y contribuer, par des exemples académiques de dossiers collectifs/collégiaux, disciplinaires



et transversaux, assortis d'une volumétrie et aboutir aux 1607H réglementaires non dérogatoires. Néanmoins, serait théorique du fait de variabilité inévitables, variabilité intra personnelle, variabilité inter personnelle, variabilité de l'avancement d'un dossier, variabilité de priorités, variabilité des contextes académiques, etc.). Ce qui va à l'encontre d'un service et chef de service qui introduirait de la rigidité dans les fonctionnements et décisions.

2 Statutaire

Le Directeur adjoint entend notre demande d'urgente amélioration des conditions matérielles (circulaires académiques des frais) en lien avec l'attractivité du métier et des nécessaires conditions du recrutement, qui depuis 2018 attestent de difficultés chroniques.

Une réponse indiciaire est privilégiée, la piste du corps des administrateurs de l'État est évoquée. Des réponses indemnitaires sont également envisageables. La mise en place, parfois difficile, de la prime REP/REP+ et l'amélioration de la mise en œuvre du RIFSEEP dans son versant IFSE ainsi que dans une moindre mesure celui du CIA sont à suivre de près. La question d'une prime supplémentaire n'a pu être évoquée.

Cette réunion a permis d'exprimer nos arguments sur à l'organisation du travail et notre opposition à un service des corps d'inspection.

Les prochaines réunions du GT permettront un travail conceptuel et technique sur une nouvelle circulaire que nous ne demandions pas, tant les difficultés sont autres. Une redéfinition avec priorisation des missions doit être discutée précisément. Des avancées sont attendues sur les plans indiciaire et indemnitaire.

Nous remercions nos interlocuteurs pour leur écoute et nos échanges. Nous attendons des évolutions sur la méthode comme sur les contenus dans les semaines à venir, qui montreraient que nous sommes aussi entendus.